

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190913-0000020590-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication : 20/09/2019

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-8-10-9
Séance du vendredi 13 septembre
2019

PREVENTION DE LA RADICALISATION

CHARTRE DE CONFIDENTIALITÉ POUR L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA CELLULE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES (CPRAF) DU HAUT-RHIN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'action sociale et des familles en ses articles L. 121-2 4° et L. 221-1 2°, 4° et 5°,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission en date du 12 juillet 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la charte de confidentialité pour l'échange d'informations dans le cadre des travaux de la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) du Haut-Rhin, jointe à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité